



Hotline de Vision Mondiale pour l'Intégrité et la Protection

La mission et la vision de Vision Mondiale dépendent de l'honnêteté et de l'intégrité de tous les membres de l'organisation. Toute personne impliquée dans le travail de l'organisation doit respecter le « Code de Conduite du Partenariat ». Cela concerne la direction, le personnel, les membres du Conseil et les contractuels.

Dans le cas où vous prendriez connaissance d'un comportement ou d'une action malhonnête portant atteinte aux enfants, au personnel ou au Partenariat, vous êtes tenu de le signaler à votre supérieur. Cependant, s'il ne vous est pas possible de lui parler ou si vous craignez des représailles, veuillez appeler la Hotline pour l'Intégrité & la Protection qui pourra vous aider.

Parmi les comportements malhonnêtes, on compte :

- La fraude
- La mise en danger de la santé/sécurité du personnel
- L'abus des biens de Vision Mondiale ou le vol
- Les pratiques douteuses de comptabilité ou d'audit
- Le harcèlement – général ou sexuel
- Les pots-de-vin, la corruption et les activités criminelles
- L'infraction aux obligations légales
- Les activités nuisant à l'environnement
- Les infractions aux exigences de la Protection de l'Enfance

Tout signalement sera entièrement confidentiel.

Pour trouver le numéro vert de votre pays ou pour signaler un risque, rendez-vous sur :

<http://worldvision.ethicspoint.com>

Confidentielle et Accessible